

**CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE**

---

*Section des Eaux*

---

**SEANCE DU 8 JUIN 2004**

---

**MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DE LA PRISE D'EAU  
SUPERFICIELLE ET DE LA RETENUE D'EAU BRUTE SUPERFICIELLE ALIMENTANT  
L'USINE D'EAU POTABLE LUCIEN GRAND A SAINT-HIPPOLYTE  
(CHARENTE-MARITIME)**

---

**AVIS**

---

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion :

- 1- émet un avis favorable au projet de modification des périmètres de protection de la prise d'eau superficielle et de la retenue d'eau brute superficielle alimentant l'usine d'eau potable Lucien Grand à Saint-Hippolyte ;
- 2- suggère toutefois de simplifier la rédaction du projet d'arrêté préfectoral portant sur la prescription s'appliquant dans le périmètre de protection rapprochée. Celle-ci devrait stipuler que « toutes activités et constructions, autres que celles destinées à l'entretien des ouvrages et du périmètre lui-même sont interdites ». Cette bande devra être maintenue en herbe ;
- 3- attire l'attention sur les risques majeurs de dégradation de la qualité des eaux brutes dans la retenue d'eau et notamment sur les risques de proliférations algales (cyanobactéries) et signale que la filière de traitement actuelle de l'usine Lucien Grand, notamment ses étapes de préchloration et de post-ozonation, n'est pas optimale.

**COPIE CONFORME**